



Interruption de sejour

Par **Costa Rica**, le **16/12/2024** à **16:01**

Bonjour

j'ai pris un sejour de 15 jours au Costa Rica par Exotica.

j'ai dû interrompre mon sejour au bout de 48h (deces de mon père en France).

sinistre déclaré auprès de visa premier bnp mais pas d'indemnisation car pas de chiffrage des prestations non utilisées.

Exotica se dise dans l'impossibilité de chiffrées toutes les prestations car c'est un package (vol, hotels, excursions).

la facture globale acquittée a été donnée.

Quelle solution?

Par **Zénas Nomikos**, le **16/12/2024** à **18:24**

Bonjour,

dans un premier temps, vous pouvez jouer la carte du médiateur : votre agence de voyage doit vous communiquer les coordonnées de leur médiateur de la consommation.

Bon courage.